

ARRETE N°2021 – 2571 PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AU CONSEIL DE L'UFR 03

La Présidente de l'Université,

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération n°2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu les statuts de l'UFR 03 ;
- Vu l'arrêté n°2021-2184 portant organisation des élections des représentants des usagers appelés à siéger des conseils des UFR, Instituts et services communs (UFR 02, 03, 06, 08, 09, 10, 11, 27, IAES, IDUP, IEDES, IREST, UEFAPS, IED-EDS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et convocation des électeurs
- Vu l'arrêté n°2021-2553 portant composition des bureaux de vote pour les élections de renouvellement complet des représentants des étudiants aux conseils des composantes, instituts et services communs ;
- Vu l'arrêté n°2021-2555 déterminant les règles applicables à la communication par les listes de candidats aux élections des représentants des usagers des 24 et 25 novembre 2021 ;
- Vu l'arrêté n°2021-2566 portant modification de la date de scellement des urnes électroniques ;

- Vu la décision portant désignation des Présidents des commissions de contrôle des opérations électorales dans les universités pour l'année 2021-2022 ;
- Vu les avis du Comité électoral consultatif en date des 8 octobre 2021 et 5 novembre 2021 ;
- Vu l'avis du Comité technique de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne du 5 novembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste en présence a obtenu les résultats suivants :

Nombre de sièges Titulaires	6
Nombre de sièges Suppléants	6
Nombre d'électeurs inscrits	2220
Nombre d'émargements	319
Taux de participation	14,37%
Nombre de votes blancs	42
Nombre de suffrages valablement exprimés	277
Quotient électoral	46,17

Liste	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
A.S.H. & Indépendant.e.s	277	6

Article 2 : Sont proclamés élu(e)s :

Listes	Nombre de sièges	Titulaires	Suppléants
A.S.H. & Indépendant.e.s	6 titulaires	ROGERS Lilou	GBAGUIDI Magnificat
		DEHUT Charles	BEGUE Alexis
		CHOTIN Kimberley	SHALASH Aziza
		DEVELLE Arthur	PIRCA Mihai-Codrut
		MICONNET Alice	ROEST Jeanne-Aglae
		GUIBERT Baptiste	BOURGUEIL Erwann

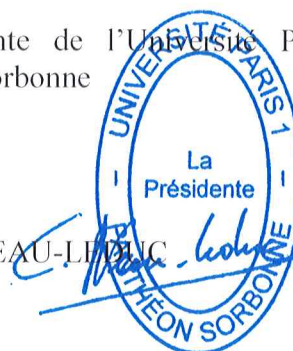
Article 3 :

Le Directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur le site Intranet de l'Université.

Fait le 26 novembre 2021

La Présidente de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEFEBVRE



Date de publication : 26 novembre 2021